

257648 - La consommation des aliments contenant de la lanoline

La question

La lanoline fait partie des ingrédients d'une boisson que j'ai bue. Sa consommation est elle licite ou pas? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

La réponse détaillée

La lanoline est une matière grasse extraite du suint de la laine du mouton purifiée et utilisée dans la préparation des pommades, des cosmétiques.

Voir <https://goo.gl/gVtVGd>

Il n'y a aucun inconvénient à consommer un aliment contentant de la lanoline extraite de la laine du mouton.

Si le mouton source a été égorgé conformément à la charia, la chose est claire car il s'agit d'un animal propre, légalement égorgé et consommable. La pureté de sa laine et de ses autres parties ne suscite aucun doute. A supposer que la laine ait été prélevée d'un animal vivant ou égorgé de façon non conforme à la loi islamique, l'avis le mieux argumenté veut que la laine animale en général soit pure, même quand il s'agit de la laine d'un animal non égorgé du tout.

Cheikh al-islam Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **Les poils , les plumes, la fourrure , la laine sont purs, qu'ils soient prélevés d'un animal consommable ou pas et que l'animal soit vivant ou mort lors du prélèvement de ces éléments. C'est avis est le plus évident parmi ceux émis par les ulémas sur le sujet.** » Extrait de madjmou al-fatawa (38/21) .

Si on retient l'avis selon lequel la laine et les poils prélevés d'un animal non égorgé restent impures, la matière qui en est extraite ne reste pas impure car elle se dissout dans une autre matière et cette transformation la rend pure et licite.

Voir la réponse donnée à la question n° 246660. Voir encore la fatwa n°102749.

Allah le sait mieux.